

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 08739 Numéro SIREN : 328 090 238 Nom ou dénomination : SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L INVESTISSEMENT - S I D I
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2019 sous le numéro de dépôt 124828

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 05-12-2019

N° DE DEPOT : 124828

N° GESTION : 1983B08739

N° SIREN : 328090238

DENOMINATION : SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L
INVESTISSEMENT - S I D I

ADRESSE : 12 R GUY DE LA BROSSE 75005 PARIS

MILLESIME : 2018



SOFIDEEC

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

**SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.**

Société en Commandite par Actions à Capital variable
12, rue Guy de la Brosse
75005 PARIS
SIRET : 328.090.238.00044 - NAF : 6430 Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable
12, rue Guy de la Brosse
75005 PARIS
SIRET : 328.090.238.00044 - NAF : 6430 Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires de la **SCA SIDI**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.I.D.I.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

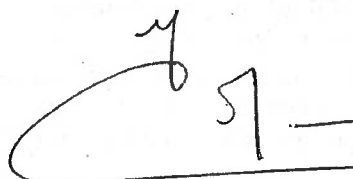
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 mai 2019

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC de Paris



Jean-Yves MACÉ
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé

Bilan Actif

Au		31/12/2018		31/12/2017	
Durée		12 mois		12 mois	
		Brut	Amort.& Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilitisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais recherche & développement					
Conces.brevets & droits simil.					
		50 944	50 944	-	399
Fonds commercial (1)					
Autres immob. incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilitisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.					
		293 634	256 397	37 237	40 184
Autres immob. corporelles					
Immob. corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilitisations financières (2)					
Participations					
		15 241 020	679 385	14 561 635	12 474 411
Créances rattachées					
		426 077		426 077	429 507
Autres titres immobilisés					
Prêts					
		11 338 181	-	11 338 181	11 309 215
Autres immob. financières					
		257 689		257 689	261 112
TOTAL	(1)	27 607 545	986 727	26 620 819	24 514 827
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières,approvision.					
En-cours production de biens					
En-cours production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés s/cdes					
Créances exploitation (3)					
Clients & comptes rattachés					
		111 658	7 609	104 049	103 131
Autres créances					
		366 541		366 541	437 013
Capital sousc.& appel.non versé					
Valeurs mobilières placement					
		10 870 757	186 620	10 684 137	10 319 859
dont actions propres					
Disponibilités					
		2 712 838		2 712 838	3 749 232
COMPTES REGULARISATION ACTIF					
Charges constatées d'avance (3)					
		20 451		20 451	30 189
TOTAL	(II)	14 082 245	194 229	13 888 016	14 639 424
Charg.à répartir/plus.exer	(III)				
Primes rembours.des oblig.	(IV)				
Ecarts de conversion actif	(V)				
TOTAL GENERAL	(I-V)	41 689 790	1 180 955	40 508 835	39 154 251

Bilan Passif

Au Durée	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	26 842 136	25 164 360
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	2 202 160	2 202 160
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 542 829	3 068 739
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	495 475	-525 909
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	32 082 600	29 909 350
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		133 833
Provisions pour charges	215 737	171 668
TOTAL (III)	215 737	305 501
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établ. crédit (2)	3 259 590	3 547 782
Emprunts et dettes financières divers(3)	3 897 879	3 804 355
Avces et acptes reçus s/commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 056	74 392
Dettes fiscales et sociales	443 599	597 594
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes	255 289	353 340
COMPTES REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance (1)	281 085	561 938
TOTAL (IV)	8 210 498	8 939 401
TOTAL GENERAL (I-V)	40 508 835	39 154 251
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I-V)	40 508 835	39 154 251
(1) dont à plus d'un an		
(1) dont à moins d'un an	1 353 029	2 537 264
(2) de concours bancaires courants, soldes créditeurs banque	959 590	1 347 782
(3) dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	Au Durée		31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	273 435	1 219 402	1 492 837	1 680 837
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	273 435	1 219 402	1 492 837	1 680 837
Subventions d'exploitation				
Reprises s/prov. et amortis, transferts de charges			33 014	57 410
Autres produits			120 405	132 730
TOTAL (I)		(I)	1 646 256	1 870 977
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes (a)			884 862	887 844
Impôts, taxes et versements assimilés			121 620	114 466
Salaires et traitements			1 144 172	1 178 921
Charges sociales			558 290	574 478
Dotations aux amortissements s/immobilisations			11 069	16 718
Dotations aux provisions s/actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			44 069	15 230
Autres charges			64 920	80 299
TOTAL (2)		(II)	2 829 002	2 867 957
1- RESULTAT D'EXPLOITATION		(I-II)	-1 182 746	-996 980
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)			758 112	842 889
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob. (3)			797 763	992 365
Autres intérêts et produits assimilés (3)			69 495	44 422
Reprises s/provisions et transferts de charges			930 416	152 547
Différences positives de change			307 220	61 716
TOTAL		(V)	2 863 006	2 093 940
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et provisions			271 710	1 081 087
Intérêts et charges assimilées (4)			900 447	31 326
Différences négatives de change			220 779	507 807
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement			16 850	2 650
TOTAL		(VI)	1 409 786	1 622 869
2- RESULTAT FINANCIER		(V-VI)	1 453 220	471 071
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I - II + III - IV + V - VI)	270 474	-525 909

Compte de Résultat (Suite)

Au Durée		31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		228 430	
Reprises s/provisions et transferts de charges			
TOTAL (VII)		228 430	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		3 430	
Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL (VIII)		3 430	0
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL		225 000	0
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
PRODUITS (I+III+V+VII)		4 737 692	3 964 917
CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		4 242 218	4 490 826
5- BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)		495 475	-525 909
(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant des entreprises liées		945 314	1 118 969
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées			

SIDI SCA
Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement
12 rue Guy de la Brosse
75005 Paris

ANNEXE
31/12/2018

SOMMAIRE

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTE DES COMPTES

- 1.1 La convention F.I.D.
- 1.2 Les autres titres de participation
- 1.3 Le capital variable
- 1.4 Le contrôle fiscal

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 3.1 Conventions de principes
- 3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.3 Participations, créances rattachées et prêts
- 3.4 Valeurs mobilières de placement
- 3.5 Créances
- 3.6 Opérations en devises
- 3.7 Provisions pour risques et charges
- 3.8 Ligne de crédit

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

II. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS (DGFIP N° 2054-2019)

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS (DGFIP N° 2055-2019)

3. TABLEAU PROVISIONS (DGFIP N° 2056-2019)

4. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES (DGFIP N° 2057-2019)

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

5.2 Produits constatés d'avance

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

III. EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. TABLEAU COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE (DGFIP N° 2052-2019)

2. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

IV. LOYERS

1. INFORMATION EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

1.2 Location immobilière

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger

1.2 Contre-garanties

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTE DES COMPTES

1.1 Le compte courant F.I.D. – Fonds d'Incitation au Développement

Les conventions signées entre la SIDI, la Congrégation SAAP et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire) permettent de contribuer à couvrir des risques inhérents aux métiers de la SIDI. Ces conventions sont signées pour une période fixée à dix ans allant jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces conventions ont pour objet de formaliser un accord entre les parties concernant l'engagement de la totalité du dépôt, intitulé FID, placé en compte courant à la SIDI à l'effet, si nécessaire, d'acheter, à un prix fixe convenu et sur une durée déterminée, une série de titres détenus par la SIDI.

Ces différentes conventions permettent de couvrir les principaux risques liés au métier d'investisseur solidaire de la SIDI :

- Risques politiques des pays
- Risque de change des monnaies utilisées pour les différentes opérations
- Risque du contrôle de change et de transferts à l'étranger
- Risques relatifs aux réalités des partenaires locaux
- Risques liés à l'activité des bénéficiaires à la base
- Risques du secteur de la Microfinance

Ainsi, dans le cas où les titres de participation, les prêts ou les garanties réalisés dans ces pays subissent des pertes, réelles ou potentielles (moins-value latente) liées aux conditions économiques du pays (perte de change, inflation locale, difficultés sociales et économiques des populations) ou pour toute cause liée à la mise en œuvre du mandat qui est confié à la SIDI, les pertes constatées n'entraînent pas la nécessité de provisionner le montant correspondant dans les comptes de la SIDI. Dans la mesure où ces titres peuvent être acquis à tout moment à la valeur précisée ci-dessus par les parties signataires de ces conventions.

Au cours de l'année 2018, des pertes ont été constatées au niveau du portefeuille de la SIDI ce qui a impacté le F.I.D. cette année, à hauteur de 54.898 €. (cf. tableau ci-dessous)

FONDS FID	Solde au 01/01/2018	Perte 2018	Montant FID au 31/12/2018	%
Sœurs Auxiliatrices des Ames du Purgatoire	1 976 554	43 345	1 933 209	79%
C.C.F.D. Terre Solidaire	526 815	11 553	515 262	21%
Total	2 503 369	54 898	2 448 471	100%

Parallèlement, le niveau de risque sur le portefeuille a évolué de la manière suivante sur les quatre dernières années. (cf. tableau ci-dessous)

Membres du F.I.D.	2015	2016	2017	2018
Congrégation des Sœurs Auxiliatrices des Ames du Purgatoire	1 693 038	1 640 106	1 976 553	1 933 209
C.C.F.D. Terre Solidaire	588 812	570 407	526 815	515 262
Total au 31/12/N	2 281 850	2 210 513	2 503 368	2 448 471
Total risque portefeuille	1 216 491	1 816 802	3 219 853	2 438 139
Provisions impactées sur le FID	1 216 491	1 816 802	2 503 369	2 438 139
Provisions impactées sur les comptes de la SIDI			716 484	
Provisions SIDI/total FID	53%	82%	100%	99,6%

En 2018, le F.I.D. couvre la totalité des risques du « portefeuille » à hauteur de 2.438 k€. Le risque global s'élève à 3.117 k€.

1.2 Les autres titres de participation non couverts par le FID

Les autres titres de participation, ainsi que les autres immobilisations financières ne rentrant pas dans le champ de la convention FID, ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Au 31/12/2018, à la clôture de l'exercice, des reprises de provisions et des dotations complémentaires ont été constatées concernant les autres risques des Fonds de financement, non couvertes par le FID.

Des reprises ont été constatées pour :

- Des titres de participation à hauteur de 354.888 € (non couvert par le FID)

Des dotations ont été constatées pour :

- COOPMED à hauteur de 50.654 €
- FINANCOOP à hauteur de 125.406 €
- KAMPANI à hauteur de 59.144 €

En effet, la SIDI a provisionné les risques résiduels sur ses fonds propres car ce risque n'est pas couvert par le FID concernant les prêts et les participations. La SIDI a constaté des provisions à hauteur de 679.385 €. (cf. tableau ci-dessous)

Partenaires	Provisions au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/N
Titres de participation				
COOPMED		50 654		50 654
FOPEPRO	347 825			347 825
FINANCOOP		125 406		125 406
KAMPANI	15 856	59 144		75 000
SEFEA	80 500			80 500
Non couvertes par le FID	354 888		354 888	0
Total Participations	799 068	235 205	354 888	679 385
Prêt				
Non couvertes par le FID	227 763		227 763	0
Total Prêts	227 763		227 763	0
Total général (1)	1 026 831	235 205	582 651	679 385

(1) dont 582.651 €, de reprises de provision non couvertes par le FID en 2017.

1.3 Le capital variable

Le capital variable, depuis le 5 novembre 2013 est à hauteur de 26.842.136 € au 31/12/2018.

1.4 Le contrôle fiscal – Dénouement du litige avec l'administration fiscale

L'administration a abandonné les rappels au titre de la TVA relatif à la facturation des prestations partenaires au CCFD Terre Solidaire.

En ce qui concerne les factures adressées au CCFD Terre Solidaire, l'association ne peut être considérée comme étant le bénéficiaire des missions d'accompagnement réalisées par la société SIDI SCA. Dans ces conditions, les sommes versées à ce titre par l'association constituent la contrepartie de services rendus à titre onéreux au profit des structures locales de financement solidaire, dont le paiement est réalisé par un tiers.

Les preneurs n'étant pas établis dans un Etat membre de l'Union européenne, les prestations ne sont pas situées en France et partant, ne sont pas soumises à la T.V.A., qu'elles relèvent du principe général de territorialité du 1° de l'article 259 du CGI (preneurs assujettis) ou du 4° de l'article 253B audit code (preneurs non assujettis).

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Sont dénommés ci-après documents financiers :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe comprenant :
 - * la présente note de principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes,
 - * la note explicative des comptes de bilan et de résultat.

Ces documents forment un tout.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Conventions de principes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-dessous.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	1 an	Linéaire
Agencements et installations divers	10 ans	Linéaire
Matériels informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

3.3 Participations, créances rattachées et prêts

3.3.1 Participations, créances rattachées

Les titres de participation sont dépréciés compte tenu de la couverture du FID, conventions signées avec la Congrégation SAAP et le CCFD Terre Solidaire, qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D. (cf supra 1). Les titres de participations qui ne rentrent pas dans le champ d'application du F.I.D, concerne cinq fonds d'investissements ci-après :

- COOPMED
- FOPEPRO
- FINANCOOP
- KAMPANI
- SEFEA

Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur comptable est inférieure à leur coût d'acquisition.

3.3.2 Prêts

Les prêts sont dépréciés compte tenu de la couverture du F.I.D., conventions signée avec les deux parties (cf. supra 1) qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D., à l'exception des avances et des prêts qui ne rentrent pas dans le champ d'application de ladite convention.

3.4 Valeurs mobilières de placement

3.4.1 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

3.4.2 Mandat à la société MEESCHAERT

La SIDI a donné mandat à la société MEESCHAERT pour gérer une partie de sa trésorerie, et ce, pour un montant de 3.856.809 € au 31/12/2018.

A la clôture de l'exercice 2018, une provision pour dépréciation a été constatée d'un montant de 29.575 €.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leurs contre-valeurs à la date de l'opération. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leurs contre-valeurs au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3.7 Provisions pour risques et charges

3.7.1 Indemnités de départ à la retraite

La provision constituée chaque année pour départ des cadres a été requalifiée en indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble des salariés cadres et employés.

Il n'y a pas eu de départ en retraite cette année. Une provision complémentaire a été constituée de 44.069 € afin de pallier aux engagements de retraite de l'ensemble du personnel. La ladite provision s'élève à 215.737 € au 31/12/2018.

3.7.2 Autres provisions pour risques

Une reprise de provision a été constatée d'un montant de 133.833 € qui avait été imputé sur le FID, afin de palier à la perte de change sur l'activité du portefeuille en devises.

3.8 Ligne de crédit

Dans le cadre d'un partenariat « innovant », et ce, pour la quatrième année, avec Banca Popolare Etica en Italie, suite à un partenariat et une participation croisés, une ligne de crédit de 960.000 € a été ouverte auprès de cette banque éthique au profit de la SIDI dans le cadre d'une coopération vers l'Afrique pour des modalités de prêts en faveur de partenaires SIDI au Burkina Faso pour un montant de 503.000 €, et au Mali pour 457.000 €.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

II. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS (DGFIP N° 2054-2019)

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS (DGFIP N° 2055-2019)

3. TABLEAU PROVISIONS (DGFIP N° 2056-2019)

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (DGFIP N° 2057-2019)

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

Libellés	Montants
Frequent Flyer Travel - FFT	6 204
Up Chèque Déjeuner 2019	12 512
Divers	1 735
Total	20 451

Ne pas reporter le montant des centimes)*

(Ne pas reporter le montant des cédentes)

Désignation de l'entreprise : SIDI SCA																		Néant ☐		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
														Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ			D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	50 944		KE			KF		
CORPORELLES	Terrains												KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9						KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1						KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2						KP			KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels												KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	195 333		KW			KX	2 185		
		Matériel de transport *										KY			KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	94 645		LC			LD	5 539		
	Emballages récupérables et divers *												LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours												LH			LI			LJ		
	Avances et acomptes												LK			LL			LM		
	TOTAL III												LN	289 979		LO			LP	7 724	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G			8M			8T		
	Autres participations												8U	13 273 479		8V			8W	2 348 864	
	Autres titres immobilisés												IP	429 507		IR			IS		
	Prêts et autres immobilisations financières												IT	11 798 089		IU			IV	5 275 861	
	TOTAL IV												LQ	25 501 075		LR			LS	7 624 725	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	25 841 998		ØH			ØJ	7 632 449	
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
								par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO			LV			LW	50 944		IX			
CORPORELLES	Terrains								IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre						IQ			MA			MB			MC				
		Sur sol d'autrui						IR			MD			ME			MF				
		Inst. gales, agents et am. des constructions						IS			MG			MH			MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT			MJ			MK			ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers						IU			MM			MN	197 518		MO				
		Matériel de transport						IV			MP			MQ			MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW			MS	4 068		MT	96 116		MU				
	Emballages récupérables et divers *								IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours								MY			MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes								NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III								IY			NG	4 068		NH	293 634		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations						448 158		IØ			ØX	829 481		ØY	15 241 020		ØZ			
	Autres titres immobilisés								II			2B	3 430		2C	426 077		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières						(448 158)		I2			2E	5 029 921		2F	11 595 871		2G			
	TOTAL IV								I3			NJ	5 862 832		NK	27 262 967		2H			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4			ØK	5 866 900		ØL	27 607 546		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SIDI SCA				Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	50 545	PF	399	PG		PH	50 944
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	164 499	QE	5 619	QF		QG	170 119
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	85 295	QM	5 051	QN	4 068	QO	86 278
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	249 795	QV	10 670	QW	4 068	QX	256 397
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	300 340	ØP	11 069	ØQ	4 068	ØR	307 341
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venté (NS + NT + NU)	NY		Total général non venté (NW - NY)		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SIDI SCA		Néant ☐		*			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	3	Montant à la fin de l'exercice	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	133 833	4U		4V	133 833	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	171 668	5W	44 069	5X		5Y	215 737
	TOTAL II	5Z	305 501	TV	44 069	TW	133 833	TX	215 737
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U	799 068	9V	235 205	9W	354 888	9X	679 385
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	227 763	Ø7		Ø8	227 763	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	7 609	6U		6V		6W	7 609
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	364 047	6Y	36 505	6Z	213 932	7A	186 620
	TOTAL III	7B	1 398 487	TY	271 710	TZ	796 583	UA	873 614
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 703 988	UB	315 779	UC	930 416	UD	1 089 351
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	44 069	UF			
		- financières		UG	271 710	UH	930 416		
- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SIDI SCA		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT	UV	
	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT	VU
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	VZ	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5.2 Produits constatés d'avance

Libellés	Montants
AT - FEFISOL Afrique	
PROPARCO	69 759
BEI	93 760
Ministère des Finances du Luxembourg	86 862
Contributions locales	22 023
AT- SIDI	
MERKUR - JARINOO Sénégal	716
ADA - FECECAV Togo	2 818
CCFD - CCRD - RDC	2 440
GILLES - CCRD - RDC	2 707
Total	281 085

La BEI (European Investment Bank) et PROPARCO contribuent depuis plusieurs années au financement de l'assistance technique de FEFISOL (Fonds Européen de Financement Solidaire pour l'Afrique), géré par la SIDI, sur les bases contractuelles. En 2013, et en 2017, le Ministère des Finances Grand-Duché du Luxembourg a apporté sa contribution pour le même objet, pas de nouvelles contributions pour 2018. (cf. tableau ci-dessus)

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

Libellés	Montants
SOFIDEEC - Commissaire aux comptes	17 000
Autres	78
Total	17 078

III. EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. TABLEAU COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE (DGFIP N° 2052-2019)

2. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	270 475		270 475
Résultat exceptionnel	225 000		225 000
Résultat comptable	495 475		495 475

IV. LOYERS

1. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

Montants des redevances trimestrielles

Matériel	Redevances trimestrielles H.T.	Durée
Photocopieur C754e	3 024	5 ans
Photocopieur C3351	544	4 ans
Total	3 568	

Ce contrat a été souscrit en mars 2015 pour 5 ans concernant le matériel C754e.

Un nouveau contrat a été souscrit en mars 2018 pour 4 ans concernant le matériel C3351.

1.2 Location immobilière

Le contrat de location n'a pas été renouvelé en 2018, à Bukavu au Congo.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger

✓ donnés au profit de :

Bénéficiaires	Pays	Montants engagés	Dates d'échéance
VAHATRA	Madagascar	153 893	31/10/2020
HARBU	Ethiopie	154 250	30/06/2021
	Total	308 143	

Ces engagements sont couverts par un montage financier auprès de la BNPP. Ils sont mis en place pour financer des investissements locaux. La SIDI s'est porté caution de ces engagements auprès de la BNPP.

✓ Reçus :

Le Crédit Coopératif se porte garant à première demande sur l'engagement auprès de KAFO au Mali à hauteur de 50% sur un million d'euros, et ce, à partir de novembre 2017 jusqu'au 8 juin 2022;

1.2 Contre-garanties données au profit de :

Bénéficiaires	Pays	Contre-garanties	Dates d'échéance
DAMAN	Palestine	100 000	31/12/2099
	Total	100 000	

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF GLOBAL DU PERSONNEL

Au 31/12/2018

	Personnel salarié-es	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	20	0
Employés	4	0
Total	24	

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (tableau ci-après)

2. Participations au 31 décembre 2018

Situation fin : 201812

Comptes	Partenaires	Pays	Valeur bilan au 31/12/2017	Chiffre d'affaires au 31/12/2018	Résultat au 31/12/2018	Cession / radiation	Nouvelle participation ou augmentation	Nouvelle valeur bilan au 31/12/2018	% de détention
Structures de Financement de Proximité (SFP)									
PARTICIPATIONS	ACAD	PALESTINE	384 532	1 945 438	270 614	-	-	384 532	10,02%
PARTICIPATIONS	BANCODES	EQUATEUR	663 199	20 842 795	1 750 218	-	40 367	703 560	5,98%
PARTICIPATIONS	CAFEPERU	PEROU	841 195	993 568	71 237	-	-	841 195	49,23%
PARTICIPATIONS	CCRD	RDC	17 645	-	-	-	-	17 645	14,81%
PARTICIPATIONS	CONSOLID	COLOMBIE	100 220	-	-	-	-	100 220	59,75%
PARTICIPATIONS	CREDIFLO	PEROU	142 844	1 036 402	21 891	-	-	142 844	6,89%
PARTICIPATIONS	COOPMED	BASSIN MEDITERRANEEN	482 562	1 034 040	5 107	-	500 000	500 000	11,49%
PARTICIPATIONS	EAFUND	AFRIQUE CENTRALE EST	153 476	1 905 964	106 978	-	-	482 562	10,10%
PARTICIPATIONS	FC	LAOS	1 174 316	1 174 316	120 289	-	-	153 476	28,80%
PARTICIPATIONS	ENDA	TUNISIE	40 942 765	40 942 765	4 967 344	-	670 434	670 434	1,10%
PARTICIPATIONS	FDL	NICARAGUA	891 740	4 722 488	4 370 766	-	222 203	1 113 943	4,94%
PARTICIPATIONS	FINANCOO	CHILI	448 541	4 722 488	1 333 971	448 541	153 954	153 954	0,63%
PARTICIPATIONS	FOPEPRO	AMERIQUE LATINE	495 330	57 363	14 220	-	-	495 330	31,18%
PARTICIPATIONS	FORTALEC	PEROU	441 518	381 848	36 154	-	5 763	447 281	29,55%
PARTICIPATIONS	ISHAKA	BURUNDI	43 842	96 650	38 135	-	-	43 842	12,14%
PARTICIPATIONS	KAMPANI	EUROPE	75 000	117 298	92 604	-	75 000	150 000	4,92%
PARTICIPATIONS	PEFISOL	AFRIQUE	4 145 000	1 478 962	965 581	-	-	4 145 000	17,40%
PARTICIPATIONS	KRK	KOSOVO	339 977	7 015 964	1 984 540	-	-	339 977	17,39%
PARTICIPATIONS	MICROINV	MOLDAVIE	187 062	7 371 740	2 583 737	-	187 062	187 062	3,42%
PARTICIPATIONS	PROEMPRE	PEROU	-	25 433 460	2 431 288	-	1 060 955	1 060 955	3,23%
PARTICIPATIONS	SAINDESU	URUGUAY	108 679	-	-	-	-	108 679	Liquidation
PARTICIPATIONS	SICSA	AMERIQUE LATINE	484 784	-	-	-	-	484 784	13,33%
PARTICIPATIONS	SINERBF	BURKINA FASO	76 225	81 405	90 857	-	-	76 225	5,25%
PARTICIPATIONS	SINERGI	NIGER	125 770	49 521	16 302	-	-	125 770	12,58%
PARTICIPATIONS	SIPEM	MADAGASCAR	272 927	3 935 254	501 557	-	-	272 927	16,00%
Sous-total (1)			10 922 062			448 541	2 728 676	13 202 197	
Institutions Financières (IF)									
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	BMS	MALI	552 469	-	7 049 243	-	-	552 469	2,41%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CERUDEB	OUGANDA	475 424	101 421 951	22 301 824	-	-	475 424	11,59%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CRG	GUINEE	171 576	6 123 187	283 851	-	-	171 576	18,50%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	TEMBEKA	AFRIQUE DU SUD	380 940	-	-	380 940	-	-	Liquidation
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	YETU	TANZANIE	435 800	1 902 032	408 946	-	-	435 800	15,68%
Sous-total (2)			2 016 209			380 940	-	1 635 269	
Entreprises									
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	FTTL	LIBAN	2 778	1 008 803	317 842	-	43 185	45 964	19,42%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	IKURU	MOZAMBIQUE	123 688	93 335	4 415	-	-	123 688	22,50%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	KAYORENR	SENEGAL	22 868	-	-	-	-	22 868	31,58%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	NUTRIZAZ	MADAGASCAR	100 529	487 492	72 764	-	-	100 529	22,00%
Sous-total (3)			249 863			-	43 185	293 048	
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIKOS	DANEMARK	26 825	-	-	-	-	26 825	3,97%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIKOCRED	PAYS BAS	7 135	-	-	-	71	7 205	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	BANKETIC	ITALIE	49 968	-	-	-	-	49 968	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	CCOOP	FRANCE	1 418	-	-	-	-	1 418	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	ENERCOOP	FRANCE	-	-	-	-	100	100	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	NEF	FRANCE	-	-	-	-	24 990	24 990	0,00%
Sous-total (4)			85 346			-	25 161	110 506	
AUTRES IMMO FIN TIAP	KOKARI	NIGER	3 430	-	-	3 430	-	-	
AUTRES IMMO FIN TIAP	SEFEA	EUROPE	161 000	-	-	-	-	161 000	4,33%
AUTRES IMMO FIN TIAP	SOLIDARI	EQUATEUR	165 355	134 921 994	13 116 992	-	-	165 355	0,27%
Sous-total (5)			329 785			3 430	-	326 355	
AUTRES IMMO FIN TIAP	ALTERFIN	BELGIQUE	95 225	-	-	-	-	95 225	0,93%
AUTRES IMMO FIN TIAP	DAMAN	PALESTINE	4 457	-	-	-	-	4 457	33,33%
Sous-total (6)			99 722			-	-	99 722	
TOTAL GENERAL			13 702 986			832 911	2 797 022	15 667 097	



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE SIDI SCA

MERCREDI 5 JUIN 2019

Composition du Conseil de Surveillance de la SIDI :

- M. Philippe LOIRET, Président
- Caisse des Dépôts et Consignations – représentée par M. Mohamed-Ali MZALI
- Congrégation Sainte-Clotilde – représentée par Mme Sylvie ROUSSET
- Crédit Coopératif – représenté par Mme Sylvie BOURNAZEL
- Epargne Solidarité Développement – représentée par M. Jacques DEMONSANT
- M. Philippe COQUART
- M. François LEGAC
- M. Marc RAFFINOT
- M. Hocine TANDJAOUI
- M. Christian WEEGER

Assistent également aux réunions du Conseil de Surveillance :

- M. Jean-Baptiste COUSIN - Gérant du Comité de Gérance SIDI SCA
- M. Maximilien DE MEULENAERE - Gérant du Comité de Gérance SIDI SCA
- M. Dominique LESAFFRE - Président du Comité de Gérance SIDI SCA
- M. Jean-Yves MACE - Commissaire aux Comptes BAKERTILLY SOFIDEEC

Le présent rapport s'articule de la façon suivante :

1. Travaux du Conseil de Surveillance depuis la dernière Assemblée Générale Ordinaire.
2. Présentation des comptes de la SIDI arrêtés au 31 décembre 2018.
3. Situation du portefeuille de la SIDI au 31 décembre 2018.
4. Approbation du Rapport de Gestion de l'année 2018, et ratification des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.
5. Les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SIDI du mercredi 5 juin 2019.

1. TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DEPUIS LA DERNIERE AGO DE SIDI SCA

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2018, le Conseil de Surveillance de la SIDI s'est réuni deux fois : le 10 octobre 2018 et le 12 avril 2019.

Au cours de ces deux séances, le Conseil de Surveillance a examiné les sujets suivants :

Evolution du capital de la SIDI

Le Conseil de Surveillance a suivi avec attention l'évolution du capital social qui s'élevait à 25 millions au 31 décembre 2017, pour être porté à 26,8 millions d'euros à la fin de l'année 2018. Pendant ce même temps, le nombre de ses actionnaires a continué à augmenter passant de 1 955 à 1 978.

Examen des comptes de la SIDI

Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes présentés par la SIDI lors de sa séance du 12 avril 2019 (cf. § 2).

Evaluation des risques

La SIDI a pour vocation de soutenir en monnaie locale les initiatives de partenaires situés dans les zones défavorisées d'Afrique subsaharienne et d'Amérique Latine, comme cela a encore été récemment confirmé par le CCO (Comité de Concertation et d'Orientation). Cependant, elle se doit aussi d'assurer sa propre pérennité.

Compte tenu de l'importance de cette question, le Conseil de Surveillance a émis le souhait que la SIDI engage un chantier sur l'identification, l'évaluation et le traitement des risques. Deux membres du Conseil de Surveillance (Sylvie BOURNAZEL et Philippe LOIRET) ont été désignés pour préciser le questionnement adressé à la SIDI.

Gestion des Risques de change :

Le Conseil de Surveillance s'est penché sur la gestion des risques de change. Maximilien DE MEULENAERE lui a présenté les principes généraux de cette gestion. Différentes pistes ont été évoquées ; elles seront l'objet de modélisation par la SIDI. La SIDI communiquera ses conclusions au Conseil de Surveillance.

Prise en compte de la TES

La TES est mise en avant dans le Plan Stratégique 2017-2020.

Le Conseil de Surveillance a missionné deux de ses membres (Philippe COQUART et François LEGAC) pour qu'ils suivent l'avancement de cette question au sein de la SIDI.

Philippe COQUART a pu constater que ces travaux avaient largement avancé sur les points suivants :

1. Positionnement des Chargés de Partenariats : ceux-ci doivent être considérés par les partenaires comme des accompagnateurs et non pas comme des experts.
2. Extension des grilles de suivi des partenaires ; 33 indicateurs ont été définis pour les IMF, et 72 pour les organisations de producteurs ; l'un de ces indicateurs rend compte du niveau d'intérêt pour la TES.
3. Etude terrain : une étude terrain sera lancée au 2^e semestre pour savoir comment ces indicateurs sont utilisés.

Un travail conséquent a déjà été réalisé, et un travail important reste à faire. Le facteur limitant l'avancement du travail est le manque de ressources humaines affectées à cette tâche.

Litige fiscal

Le Conseil de Surveillance a noté avec satisfaction le règlement du litige avec l'administration fiscale.

Le Commissaire aux Comptes l'a en effet informé, dans sa séance du 12 avril 2019, de la réception par la SIDI, en novembre dernier, d'un courrier de l'Administration fiscale acceptant les arguments de la SIDI pour exonérer de la TVA les prestations d'accompagnement de partenaires étrangers facturés au CCFD-Terre Solidaire. Un refus par le fisc aurait coûté près de 160 000 € par an à la SIDI.

Fondation ACTES

Le Conseil de Surveillance est représenté au sein du Conseil d'Administration de la fondation ACTES par M. Hocine TANDJAOUI.

Le Conseil de Surveillance a pu constater le bon démarrage de la Fondation ACTES. Celle-ci a pris en 2018 des engagements pour 9 projets d'accompagnement pour un montant de 279 k€.

2. LES COMPTES DE LA SIDI

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 se présentent de la façon suivante :

2.1. Le Bilan arrêté au 31 décembre 2018

Le total du bilan est arrêté à la somme de 40,5 millions d'euros contre 39,15 à la fin de l'exercice précédent.

A Les Ressources (le passif)

Grâce à de nouvelles souscriptions, le capital variable de la SIDI a continué d'augmenter en 2018. Il s'établit désormais à 26,8 millions d'euros, contre 25,2 millions fin 2017. Si l'on y ajoute les réserves et le résultat net de 0,5 million, les capitaux permanents de la SIDI atteignent désormais la somme de 32,1 millions d'euros, contre 29,9 à la fin de l'année 2017.

B Les Emplois (l'actif)

L'actif immobilisé net (26,6 millions) continue sa progression ; celle-ci est due à l'augmentation importante des prises de participations (+ 2 millions), le montant des prêts, quant à lui, n'a pas bougé.

La trésorerie est en légère diminution, mais reste à un niveau satisfaisant.

2.2. Le Compte de Résultats

Cette année, la SIDI retrouve un résultat net positif pour un montant de 495 k€. Ce résultat est la résultante d'un résultat d'exploitation négatif de 1 183 k€ (997 k€ en 2017), d'un résultat financier en forte augmentation pour un montant de 1 453 k€ (471 k€ en 2017) et d'un résultat exceptionnel de 225 k€ (0 € en 2017).

L'augmentation du déficit d'exploitation provient de la baisse de la subvention octroyée par le CCFD-Terre Solidaire pour le financement de l'accompagnement (945 k€ vs 1 119 k€ en 2017). L'amélioration du résultat financier est dû à des reprises de provision pour un montant de 930 k€, à une augmentation des gains nets de change et à une réduction drastique des dotations pour risques (-8187 k€), le fonds FID ayant permis de couvrir l'intégralité des risques de son périmètre.

2.3. Les Provisions

La politique de la SIDI la conduit à réaliser des investissements risqués (zones de guerre, aléas climatiques, ...) mais cela n'exclut pas une attitude prudente ne serait-ce que pour assurer la pérennité de ses activités. Cette prudence la conduit à constituer des provisions conséquentes.

Le total des pertes et provisions reste stable (4 007 k€). Le portefeuille à risque représente une part décroissante 14,0 % (15,6 % en 2017) du portefeuille total. Ce portefeuille comprend à la fois des prêts (critère : non payés à 90 jours) et les participations (critère : fonds propres négatifs enregistrés dans les états financiers des organisations partenaires auprès desquelles la SIDI a investi en capital).

Le Conseil constate que, cette année, le fonds FID a pu assurer sa fonction de couverture, puisqu'il a été utilisé à concurrence de 99 % de son montant.

3. SITUATION DU PORTEFEUILLE DE SIDI SCA AU 31 DECEMBRE 2018

D'une manière générale, les participations ont augmenté de 2 millions d'euros tandis le volume des prêts est demeuré stable par rapport à l'année 2017.

On note cependant une baisse de la part de l'Afrique dans les investissements directs de la SIDI, mais cette baisse est compensée par les investissements réalisés exclusivement en Afrique par FEFISOL.

Par ailleurs, l'Amérique Latine prend une place plus importante dans les prêts du fait de montants moyens des prêts plus élevés sur ce continent qu'en Afrique.

Participations

La nouvelle participation la plus importante (environ 1 million d'euros) concerne la transformation d'un prêt en participation ; il s'agit de Proempresa au Pérou.

Les autres nouvelles participations importantes sont celles réalisées dans ENDA en Tunisie (670 k€) et dans le fonds Coopmed (500 k€) pour le Machrek. Vient ensuite FDL (Nicaragua) pour un montant de 220 k€.

Prêts

Le nouveau prêt le plus important concerne Al Majmoua, la principale IMF du Liban (876 k€). Viennent ensuite le prêt accordé à KRK (Kosovo) pour un montant de 700 k€, puis deux prêts de 500 k€ : l'un accordé à Sembrar Sartawi en Bolivie, et l'autre à Pamecas au Sénégal. Il faut enfin signaler le prêt accordé à ACEP Niger en CFA (305 k€) et celui accordé en Afrique du Sud à SEF, principal ancien client de Tembeka, aujourd'hui dissous.

En ce qui concerne l'axe 2, les nouveaux prêts accordés sont au nombre de 9 et d'un montant relativement faible (autour de 100 k€), à l'exception de celui accordé à Lanzas Ny Sambirano à Madagascar pour un montant de 695 k€.

Le rendement moyen du portefeuille de prêt (hors commission) s'élève à 6,8 % (6,0 % en 2017).

Garanties

En ce qui concerne les garanties, la SIDI a accordé une garantie à Harbu en Ethiopie pour un montant de 154 k€. Harbu est un partenaire de SOS Faim-Luxembourg ONG alliée de la SIDI. C'est la première fois que la SIDI s'engage dans ce pays qui, avec plus de 100 millions d'habitants, est le deuxième plus peuplé d'Afrique, mais présente une réglementation restrictive sur les mouvements de fonds, ce qui amène la SIDI à émettre une garantie, plutôt que d'octroyer un prêt.

Les fonds continentaux

Le principal engagement de la SIDI dans un fonds continental reste FEFISOL pour un montant de 4 145 k€.

Cet engagement de la SIDI dans FEFISOL a permis indirectement à la SIDI de soutenir 28 partenaires répartis dans 18 pays d'Afrique pour un montant de 13 millions d'encours. On constate donc un effet de levier de 3,1.

4. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DE SIDI SCA DE L'ANNEE 2018 ET RATIFICATION DES COMPTES ARRETES AU 31/12/18

A l'issue de sa réunion du 12 avril 2019, le Conseil de Surveillance a considéré que le Rapport de Gestion qui lui avait été présenté et commenté, lui avait apporté toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et a approuvé ce rapport.

En outre, Jean-Yves MACE - Commissaire aux Comptes, et Dominique LESAFFRE - Directeur Général, lui ont apporté les éclairages appropriés sur les comptes et les résultats de l'exercice tels qu'ils ont été détaillés dans le chapitre précédent.

Le Conseil de Surveillance a donc décidé de soumettre à l'Assemblée Générale la ratification du Rapport de Gestion et des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE SIDI SCA DU MERCREDI 5 JUIN 2019

5.1. Approbation du texte des résolutions de l'AGO

Le Conseil de Surveillance a approuvé le texte des résolutions qui sont soumises à votre approbation et dont le texte se trouve sur la fiche annexe.

5.2. Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance a été modifiée au cours de l'année.

M. Philippe LOIRET a remplacé M. Jacques DEMONSANT en tant que Président du Conseil de Surveillance.

M. Jacques DEMONSANT a remplacé M. Jean-Yves CARADEC en tant que représentant de l'Association ESD.

Mme Sylvie BOURNAZEL a remplacé Mme Karine PINGET, en tant que représentant du Crédit Coopératif.

La Congrégation des Filles de Jésus de Kermaria et la Congrégation des Filles du Saint Esprit ont quitté le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée Générale de valider ces différents mouvements.

Jacques DEMONSANT
Rapporteur, Membre du Conseil de Surveillance

BILAN FINANCIER 2018 A 2016							
EMPLOIS	2018	2017	2016	RESSOURCES	2018	2017	2016
Emplois stables				Ressources stables			
Immobilisations incorporelles netes	0	399		Capital - Apports des actionnaires	26 842 136	25 164 360	22 021 608
Immobilisations corporelles netes				Réserve légale	2 202 160	2 202 160	2 007 844
- Installations, agencements	27 399	30 834	36 438	Autres réserves	2 542 829	3 068 739	2 349 549
- Autres immobilisations corporelles	9 838	9 350	6 477	Résultat de l'exercice	495 475	Err : 508	921 669
Immobilisations financières netes				Emprunts - dettes financières	77 038	77 739	58 529
- Participations	14 987 711	12 903 918	11 298 616	CCA - FID	2 448 471	2 503 369	2 210 514
- Placements FID à LT	3 856 809	3 370 338	2 493 278	CCFD - Fonds d'investissement Rural			1 000 000
- Prêts	11 338 181	11 309 215	9 768 490	CCA - Personnes morales	873 502	873 502	873 502
- Autres immobilisations financières	154 808	154 808	154 808	CCA - Personnes physiques	334 736	334 736	334 736
- Intérêts courus sur prêts	102 881	106 303	103 923	Actif binaire - SIDI GESTION	10 000	10 000	10 000
				CCA - Actif binaires	4 132	5 008	11 536
TOTAL II	30 477 628	27 885 166	23 862 031	TOTAL I	35 830 479	34 239 613	31 799 487
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)	0	0	0	FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	5 352 850	6 354 447	7 937 456
Actifs stables d'exploitation				Ressources stables d'exploitation			
				Provisions pour risques de change	0	133 833	
				Autres provisions	215 737	171 668	156 438
TOTAL IV				TOTAL III	215 737	305 501	156 438
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)	0	0	0	FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)	215 737	305 501	156 438
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF	0	0	0	FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	5 568 587	6 659 948	8 093 894
Valeurs d'exploitation				Dettes d'exploitation			
Clients	104 049	103 131	129 881	Fournisseurs d'exploitation	73 056	74 392	44 530
Cofinancements - AT FEFISOL	200 000	270 000	444 592	Dettes sociales et fiscales	443 599	597 594	579 732
Autre - Etat	33 025	106 148	58 233	Dettes diverses d'exploitation	168 484	30 584	54 553
Autres créances	133 516	60 865	45 032	Investissements à réaliser en 2019	86 804	322 756	877 472
Charges constatées d'avance	20 451	30 189	22 487	Produits constatés d'avance	281 085	561 939	735 197
TOTAL VI	491 041	570 332	700 225	TOTAL V	1 053 029	1 587 264	2 291 485
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)	0	0	0	EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)	561 988	1 016 931	1 591 260
Liquidités				Ressources à court terme			
Valeurs mobilières de placement	6 827 328	6 949 521	8 220 988	Billets à ordre pour acquiescement solidarité	2 300 000	2 200 000	1 400 000
Disponibilités	2 705 116	3 742 703	3 161 649	Emprunt participatif	150 000		
Caisses	7 721	6 529	5 408	Ligne de crédit	959 590	1 347 782	2 231
TOTAL VIII	9 540 166	10 698 753	11 388 045	TOTAL VII	3 409 590	3 547 782	1 402 231
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)	6 130 575	7 150 971	9 985 814	TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (II+IV+VI+VIII)	40 508 835	39 154 251	35 649 641	TOTAL DES RESSOURCES (I+III+V+VII)	40 508 835	39 680 159	35 649 641



SOFIDEEC

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

**SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.**

Société en Commandite par Actions à Capital variable
12, rue Guy de la Brosse
75005 PARIS
SIRET : 328.090.238.00044 - NAF : 6430 Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable
12, rue Guy de la Brosse
75005 PARIS
SIRET : 328.090.238.00044 - NAF : 6430 Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires de la **SCA SIDI**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.I.D.I.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

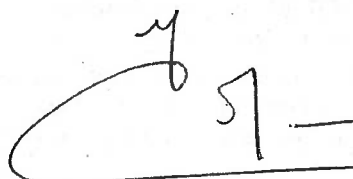
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 mai 2019

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC de Paris



Jean-Yves MACÉ
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé

Bilan Actif

Au		31/12/2018	31/12/2017		
Durée		12 mois	12 mois		
		Brut	Amort.& Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilitisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais recherche & développement					
Conces.brevets & droits simil.					
		50 944	50 944	-	399
Fonds commercial (1)					
Autres immob. incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilitisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.					
Autres immob. corporelles					
		293 634	256 397	37 237	40 184
Immob. corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilitisations financières (2)					
Participations					
		15 241 020	679 385	14 561 635	12 474 411
Créances rattachées					
		426 077		426 077	429 507
Autres titres immobilisés					
Prêts					
		11 338 181	-	11 338 181	11 309 215
Autres immob. financières					
		257 689		257 689	261 112
TOTAL (I)		27 607 545	986 727	26 620 819	24 514 827
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières,approvision.					
En-cours production de biens					
En-cours production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés s/cdes					
Créances exploitation (3)					
Clients & comptes rattachés					
		111 658	7 609	104 049	103 131
Autres créances					
		366 541		366 541	437 013
Capital sousc.& appel.non versé					
Valeurs mobilières placement					
		10 870 757	186 620	10 684 137	10 319 859
dont actions propres					
Disponibilités					
		2 712 838		2 712 838	3 749 232
COMPTES REGULARISATION ACTIF					
Charges constatées d'avance (3)					
		20 451		20 451	30 189
TOTAL (II)		14 082 245	194 229	13 888 016	14 639 424
Charg.à répartir/plus.exer (III)					
Primes rembours.des oblig. (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I-V)		41 689 790	1 180 955	40 508 835	39 154 251

Bilan Passif

Au Durée	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	26 842 136	25 164 360
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	2 202 160	2 202 160
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 542 829	3 068 739
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	495 475	-525 909
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	32 082 600	29 909 350
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		133 833
Provisions pour charges	215 737	171 668
TOTAL (III)	215 737	305 501
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établ. crédit (2)	3 259 590	3 547 782
Emprunts et dettes financières divers(3)	3 897 879	3 804 355
Avces et acptes reçus s/commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 056	74 392
Dettes fiscales et sociales	443 599	597 594
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes	255 289	353 340
COMPTES REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance (1)	281 085	561 938
TOTAL (IV)	8 210 498	8 939 401
TOTAL GENERAL (I-V)	40 508 835	39 154 251
Ecart de conversion passif (V)		
(1) dont à plus d'un an		
(1) dont à moins d'un an	1 353 029	2 537 264
(2) de concours bancaires courants, soldes créditeurs banque	959 590	1 347 782
(3) dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	Au Durée		31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	273 435	1 219 402	1 492 837	1 680 837
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	273 435	1 219 402	1 492 837	1 680 837
Subventions d'exploitation				
Reprises s/prov. et amortis, transferts de charges			33 014	57 410
Autres produits			120 405	132 730
TOTAL (I)		(I)	1 646 256	1 870 977
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes (a)			884 862	887 844
Impôts, taxes et versements assimilés			121 620	114 466
Salaires et traitements			1 144 172	1 178 921
Charges sociales			558 290	574 478
Dotations aux amortissements s/immobilisations			11 069	16 718
Dotations aux provisions s/actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			44 069	15 230
Autres charges			64 920	80 299
TOTAL (2)		(II)	2 829 002	2 867 957
1- RESULTAT D'EXPLOITATION		(I-II)	-1 182 746	-996 980
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)			758 112	842 889
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob. (3)			797 763	992 365
Autres intérêts et produits assimilés (3)			69 495	44 422
Reprises s/provisions et transferts de charges			930 416	152 547
Différences positives de change			307 220	61 716
TOTAL		(V)	2 863 006	2 093 940
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et provisions			271 710	1 081 087
Intérêts et charges assimilées (4)			900 447	31 326
Différences négatives de change			220 779	507 807
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement			16 850	2 650
TOTAL		(VI)	1 409 786	1 622 869
2- RESULTAT FINANCIER		(V-VI)	1 453 220	471 071
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I - II + III - IV + V - VI)	270 474	-525 909

Compte de Résultat (Suite)

Au Durée		31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		228 430	
Reprises s/provisions et transferts de charges			
TOTAL (VII)		228 430	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		3 430	
Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL (VIII)		3 430	0
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL		225 000	0
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
PRODUITS (I+III+V+VII)		4 737 692	3 964 917
CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		4 242 218	4 490 826
5- BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)		495 475	-525 909
(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant des entreprises liées		945 314	1 118 969
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées			

SIDI SCA
Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement
12 rue Guy de la Brosse
75005 Paris

ANNEXE
31/12/2018

SOMMAIRE

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTE DES COMPTES

- 1.1 La convention F.I.D.
- 1.2 Les autres titres de participation
- 1.3 Le capital variable
- 1.4 Le contrôle fiscal

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 3.1 Conventions de principes
- 3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.3 Participations, créances rattachées et prêts
- 3.4 Valeurs mobilières de placement
- 3.5 Créances
- 3.6 Opérations en devises
- 3.7 Provisions pour risques et charges
- 3.8 Ligne de crédit

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

II. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS (DGFIP N° 2054-2019)

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS (DGFIP N° 2055-2019)

3. TABLEAU PROVISIONS (DGFIP N° 2056-2019)

4. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES (DGFIP N° 2057-2019)

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

5.2 Produits constatés d'avance

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

III. EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. TABLEAU COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE (DGFIP N° 2052-2019)

2. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

IV. LOYERS

1. INFORMATION EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

1.2 Location immobilière

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger

1.2 Contre-garanties

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTE DES COMPTES

1.1 Le compte courant F.I.D. – Fonds d'Incitation au Développement

Les conventions signées entre la SIDI, la Congrégation SAAP et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire) permettent de contribuer à couvrir des risques inhérents aux métiers de la SIDI. Ces conventions sont signées pour une période fixée à dix ans allant jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces conventions ont pour objet de formaliser un accord entre les parties concernant l'engagement de la totalité du dépôt, intitulé FID, placé en compte courant à la SIDI à l'effet, si nécessaire, d'acheter, à un prix fixe convenu et sur une durée déterminée, une série de titres détenus par la SIDI.

Ces différentes conventions permettent de couvrir les principaux risques liés au métier d'investisseur solidaire de la SIDI :

- Risques politiques des pays
- Risque de change des monnaies utilisées pour les différentes opérations
- Risque du contrôle de change et de transferts à l'étranger
- Risques relatifs aux réalités des partenaires locaux
- Risques liés à l'activité des bénéficiaires à la base
- Risques du secteur de la Microfinance

Ainsi, dans le cas où les titres de participation, les prêts ou les garanties réalisés dans ces pays subissent des pertes, réelles ou potentielles (moins-value latente) liées aux conditions économiques du pays (perte de change, inflation locale, difficultés sociales et économiques des populations) ou pour toute cause liée à la mise en œuvre du mandat qui est confié à la SIDI, les pertes constatées n'entraînent pas la nécessité de provisionner le montant correspondant dans les comptes de la SIDI. Dans la mesure où ces titres peuvent être acquis à tout moment à la valeur précisée ci-dessus par les parties signataires de ces conventions.

Au cours de l'année 2018, des pertes ont été constatées au niveau du portefeuille de la SIDI ce qui a impacté le F.I.D. cette année, à hauteur de 54.898 €. (cf. tableau ci-dessous)

FONDS FID	Solde au 01/01/2018	Perte 2018	Montant FID au 31/12/2018	%
Sœurs Auxiliatrices des Ames du Purgatoire	1 976 554	43 345	1 933 209	79%
C.C.F.D. Terre Solidaire	526 815	11 553	515 262	21%
Total	2 503 369	54 898	2 448 471	100%

Parallèlement, le niveau de risque sur le portefeuille a évolué de la manière suivante sur les quatre dernières années. (cf. tableau ci-dessous)

Membres du F.I.D.	2015	2016	2017	2018
Congrégation des Sœurs Auxiliatrices des Ames du Purgatoire	1 693 038	1 640 106	1 976 553	1 933 209
C.C.F.D. Terre Solidaire	588 812	570 407	526 815	515 262
Total au 31/12/N	2 281 850	2 210 513	2 503 368	2 448 471
Total risque portefeuille	1 216 491	1 816 802	3 219 853	2 438 139
Provisions impactées sur le FID	1 216 491	1 816 802	2 503 369	2 438 139
Provisions impactées sur les comptes de la SIDI			716 484	
Provisions SIDI/total FID	53%	82%	100%	99,6%

En 2018, le F.I.D. couvre la totalité des risques du « portefeuille » à hauteur de 2.438 k€. Le risque global s'élève à 3.117 k€.

1.2 Les autres titres de participation non couverts par le FID

Les autres titres de participation, ainsi que les autres immobilisations financières ne rentrant pas dans le champ de la convention FID, ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Au 31/12/2018, à la clôture de l'exercice, des reprises de provisions et des dotations complémentaires ont été constatées concernant les autres risques des Fonds de financement, non couvertes par le FID.

Des reprises ont été constatées pour :

- Des titres de participation à hauteur de 354.888 € (non couvert par le FID)

Des dotations ont été constatées pour :

- COOPMED à hauteur de 50.654 €
- FINANCOOP à hauteur de 125.406 €
- KAMPANI à hauteur de 59.144 €

En effet, la SIDI a provisionné les risques résiduels sur ses fonds propres car ce risque n'est pas couvert par le FID concernant les prêts et les participations. La SIDI a constaté des provisions à hauteur de 679.385 €. (cf. tableau ci-dessous)

Partenaires	Provisions au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/N
Titres de participation				
COOPMED		50 654		50 654
FOPEPRO	347 825			347 825
FINANCOOP		125 406		125 406
KAMPANI	15 856	59 144		75 000
SEFEA	80 500			80 500
Non couvertes par le FID	354 888		354 888	0
Total Participations	799 068	235 205	354 888	679 385
Prêt				
Non couvertes par le FID	227 763		227 763	0
Total Prêts	227 763		227 763	0
Total général (1)	1 026 831	235 205	582 651	679 385

(1) dont 582.651 €, de reprises de provision non couvertes par le FID en 2017.

1.3 Le capital variable

Le capital variable, depuis le 5 novembre 2013 est à hauteur de 26.842.136 € au 31/12/2018.

1.4 Le contrôle fiscal – Dénouement du litige avec l'administration fiscale

L'administration a abandonné les rappels au titre de la TVA relatif à la facturation des prestations partenaires au CCFD Terre Solidaire.

En ce qui concerne les factures adressées au CCFD Terre Solidaire, l'association ne peut être considérée comme étant le bénéficiaire des missions d'accompagnement réalisées par la société SIDI SCA. Dans ces conditions, les sommes versées à ce titre par l'association constituent la contrepartie de services rendus à titre onéreux au profit des structures locales de financement solidaire, dont le paiement est réalisé par un tiers.

Les preneurs n'étant pas établis dans un Etat membre de l'Union européenne, les prestations ne sont pas situées en France et partant, ne sont pas soumises à la T.V.A., qu'elles relèvent du principe général de territorialité du 1° de l'article 259 du CGI (preneurs assujettis) ou du 4° de l'article 253B audit code (preneurs non assujettis).

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Sont dénommés ci-après documents financiers :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe comprenant :
 - * la présente note de principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes,
 - * la note explicative des comptes de bilan et de résultat.

Ces documents forment un tout.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Conventions de principes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-dessous.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	1 an	Linéaire
Agencements et installations divers	10 ans	Linéaire
Matériels informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

3.3 Participations, créances rattachées et prêts

3.3.1 Participations, créances rattachées

Les titres de participation sont dépréciés compte tenu de la couverture du FID, conventions signées avec la Congrégation SAAP et le CCFD Terre Solidaire, qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D. (cf supra 1). Les titres de participations qui ne rentrent pas dans le champ d'application du F.I.D, concerne cinq fonds d'investissements ci-après :

- COOPMED
- FOPEPRO
- FINANCOOP
- KAMPANI
- SEFEA

Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur comptable est inférieure à leur coût d'acquisition.

3.3.2 Prêts

Les prêts sont dépréciés compte tenu de la couverture du F.I.D., conventions signée avec les deux parties (cf. supra 1) qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D., à l'exception des avances et des prêts qui ne rentrent pas dans le champ d'application de ladite convention.

3.4 Valeurs mobilières de placement

3.4.1 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

3.4.2 Mandat à la société MEESCHAERT

La SIDI a donné mandat à la société MEESCHAERT pour gérer une partie de sa trésorerie, et ce, pour un montant de 3.856.809 € au 31/12/2018.

A la clôture de l'exercice 2018, une provision pour dépréciation a été constatée d'un montant de 29.575 €.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leurs contre-valeurs à la date de l'opération. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leurs contre-valeurs au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3.7 Provisions pour risques et charges

3.7.1 Indemnités de départ à la retraite

La provision constituée chaque année pour départ des cadres a été requalifiée en indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble des salariés cadres et employés.

Il n'y a pas eu de départ en retraite cette année. Une provision complémentaire a été constituée de 44.069 € afin de pallier aux engagements de retraite de l'ensemble du personnel. La ladite provision s'élève à 215.737 € au 31/12/2018.

3.7.2 Autres provisions pour risques

Une reprise de provision a été constatée d'un montant de 133.833 € qui avait été imputé sur le FID, afin de palier à la perte de change sur l'activité du portefeuille en devises.

3.8 Ligne de crédit

Dans le cadre d'un partenariat « innovant », et ce, pour la quatrième année, avec Banca Popolare Etica en Italie, suite à un partenariat et une participation croisés, une ligne de crédit de 960.000 € a été ouverte auprès de cette banque éthique au profit de la SIDI dans le cadre d'une coopération vers l'Afrique pour des modalités de prêts en faveur de partenaires SIDI au Burkina Faso pour un montant de 503.000 €, et au Mali pour 457.000 €.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

II. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS (DGFIP N° 2054-2019)

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS (DGFIP N° 2055-2019)

3. TABLEAU PROVISIONS (DGFIP N° 2056-2019)

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (DGFIP N° 2057-2019)

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

Libellés	Montants
Frequent Flyer Travel - FFT	6 204
Up Chèque Déjeuner 2019	12 512
Divers	1 735
Total	20 451

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cadre A										Désignation de l'entreprise : SIDI SCA		Néant ☐ *	
IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	50 944	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	195 333	KW		KX	2 185			
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	94 645	LC		LD	5 539			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	289 979	LO		LP	7 724			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	13 273 479	8V		8W	2 348 864		
		Autres titres immobilisés				IP	429 507	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	11 798 089	IU		IV	5 275 861				
TOTAL IV				LQ	25 501 075	LR		LS	7 624 725				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	25 841 998	ØH		ØJ	7 632 449			

Cadre B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW	50 944	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	197 518	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	4 068	MT	96 116	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG	4 068	NH	293 634	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations				IØ	448 158	ØX	829 481	ØY	15 241 020	ØZ
		Autres titres immobilisés				II		2B	3 430	2C	426 077	2D
Prêts et autres immobilisations financières				I2	(448 158)	2E	5 029 921	2F	11 595 871	2G		
TOTAL IV				I3		NJ	5 862 832	NK	27 262 967	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	5 866 900	ØL	27 607 546	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SIDI SCA				Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	50 545	PF	399	PG		PH	50 944
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	164 499	QE	5 619	QF		QG	170 119
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	85 295	QM	5 051	QN	4 068	QO	86 278
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	249 795	QV	10 670	QW	4 068	QX	256 397
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	300 340	ØP	11 069	ØQ	4 068	ØR	307 341
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venté (NS + NT + NU)	NY		Total général non venté (NW - NY)		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SIDI SCA		Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	44 069	UF	
	- financières	UG	271 710	UH	
- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SIDI SCA		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT	UV	
	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT	VU
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	VZ	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5.2 Produits constatés d'avance

Libellés	Montants
AT - FEFISOL Afrique	
PROPARCO	69 759
BEI	93 760
Ministère des Finances du Luxembourg	86 862
Contributions locales	22 023
AT- SIDI	
MERKUR - JARINOO Sénégal	716
ADA - FECECAV Togo	2 818
CCFD - CCRD - RDC	2 440
GILLES - CCRD - RDC	2 707
Total	281 085

La BEI (European Investment Bank) et PROPARCO contribuent depuis plusieurs années au financement de l'assistance technique de FEFISOL (Fonds Européen de Financement Solidaire pour l'Afrique), géré par la SIDI, sur les bases contractuelles. En 2013, et en 2017, le Ministère des Finances Grand-Duché du Luxembourg a apporté sa contribution pour le même objet, pas de nouvelles contributions pour 2018. (cf. tableau ci-dessus)

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

Libellés	Montants
SOFIDEEC - Commissaire aux comptes	17 000
Autres	78
Total	17 078

III. EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. TABLEAU COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE (DGFIP N° 2052-2019)

2. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	270 475		270 475
Résultat exceptionnel	225 000		225 000
Résultat comptable	495 475		495 475

IV. LOYERS

1. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

Montants des redevances trimestrielles

Matériel	Redevances trimestrielles H.T.	Durée
Photocopieur C754e	3 024	5 ans
Photocopieur C3351	544	4 ans
Total	3 568	

Ce contrat a été souscrit en mars 2015 pour 5 ans concernant le matériel C754e.

Un nouveau contrat a été souscrit en mars 2018 pour 4 ans concernant le matériel C3351.

1.2 Location immobilière

Le contrat de location n'a pas été renouvelé en 2018, à Bukavu au Congo.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger

✓ donnés au profit de :

Bénéficiaires	Pays	Montants engagés	Dates d'échéance
VAHATRA	Madagascar	153 893	31/10/2020
HARBU	Ethiopie	154 250	30/06/2021
	Total	308 143	

Ces engagements sont couverts par un montage financier auprès de la BNPP. Ils sont mis en place pour financer des investissements locaux. La SIDI s'est porté caution de ces engagements auprès de la BNPP.

✓ Reçus :

Le Crédit Coopératif se porte garant à première demande sur l'engagement auprès de KAFO au Mali à hauteur de 50% sur un million d'euros, et ce, à partir de novembre 2017 jusqu'au 8 juin 2022;

1.2 Contre-garanties données au profit de :

Bénéficiaires	Pays	Contre-garanties	Dates d'échéance
DAMAN	Palestine	100 000	31/12/2099
	Total	100 000	

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF GLOBAL DU PERSONNEL

Au 31/12/2018

	Personnel salarié-es	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	20	0
Employés	4	0
Total	24	

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (tableau ci-après)

2. Participations au 31 décembre 2018

Situation fin : 201812

Comptes	Partenaires	Pays	Valeur bilan au 31/12/2017	Chiffre d'affaires au 31/12/2018	Résultat au 31/12/2018	Cession / radiation	Nouvelle participation ou augmentation	Nouvelle valeur bilan au 31/12/2018	% de détention
Structures de Financement de Proximité (SFP)									
PARTICIPATIONS	ACAD	PALESTINE	384 532	1 945 438	270 614	-	-	384 532	10,02%
PARTICIPATIONS	BANCODES	EQUATEUR	663 199	20 842 795	1 750 218	-	40 367	703 560	5,98%
PARTICIPATIONS	CAFEPERU	PEROU	841 195	993 568	71 237	-	-	841 195	49,23%
PARTICIPATIONS	CCRD	RDC	17 645	-	-	-	-	17 645	14,81%
PARTICIPATIONS	CONSOLID	COLOMBIE	100 220	-	-	-	-	100 220	59,75%
PARTICIPATIONS	CREDIFLO	PEROU	142 844	1 036 402	21 891	-	-	142 844	6,89%
PARTICIPATIONS	COOPMED	BASSIN MEDITERRANEEN	482 562	1 034 040	5 107	-	500 000	500 000	11,49%
PARTICIPATIONS	EAFUND	AFRIQUE CENTRALE EST	153 476	1 905 964	106 978	-	-	482 562	10,10%
PARTICIPATIONS	FC	LAOS	1 174 316	1 174 316	120 289	-	-	153 476	28,80%
PARTICIPATIONS	ENDA	TUNISIE	40 942 765	40 942 765	4 967 344	-	670 434	670 434	1,10%
PARTICIPATIONS	FDL	NICARAGUA	891 740	4 722 488	4 370 766	-	222 203	1 113 943	4,94%
PARTICIPATIONS	FINANCOO	CHILI	448 541	4 722 488	1 333 971	448 541	153 954	153 954	0,63%
PARTICIPATIONS	FOPEPRO	AMERIQUE LATINE	495 330	57 363	14 220	-	-	495 330	31,18%
PARTICIPATIONS	FORTALEC	PEROU	441 518	381 848	36 154	-	5 763	447 281	29,55%
PARTICIPATIONS	ISHAKA	BURUNDI	43 842	96 650	38 135	-	-	43 842	12,14%
PARTICIPATIONS	KAMPANI	EUROPE	75 000	117 298	92 604	-	75 000	150 000	4,92%
PARTICIPATIONS	PEFISOL	AFRIQUE	4 145 000	1 478 962	965 581	-	-	4 145 000	17,40%
PARTICIPATIONS	KRK	KOSOVO	339 977	7 015 964	1 984 540	-	-	339 977	17,39%
PARTICIPATIONS	MICROINV	MOLDAVIE	187 062	7 371 740	2 583 737	-	187 062	187 062	3,42%
PARTICIPATIONS	PROEMPRE	PEROU	-	25 433 460	2 431 288	-	1 060 955	1 060 955	3,23%
PARTICIPATIONS	SAINDESU	URUGUAY	108 679	-	-	-	-	108 679	Liquidation
PARTICIPATIONS	SICSA	AMERIQUE LATINE	484 784	-	-	-	-	484 784	13,33%
PARTICIPATIONS	SINERBF	BURKINA FASO	76 225	81 405	90 857	-	-	76 225	5,25%
PARTICIPATIONS	SINERGI	NIGER	125 770	49 521	16 302	-	-	125 770	12,58%
PARTICIPATIONS	SIPEM	MADAGASCAR	272 927	3 935 254	501 557	-	-	272 927	16,00%
Sous-total (1)			10 922 062			448 541	2 728 676	13 202 197	
Institutions Financières (IF)									
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	BMS	MALI	552 469	-	7 049 243	-	-	552 469	2,41%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CERUDEB	OUGANDA	475 424	101 421 951	22 301 824	-	-	475 424	11,59%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CRG	GUINEE	171 576	6 123 187	283 851	-	-	171 576	18,50%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	TEMBEKA	AFRIQUE DU SUD	380 940	-	-	380 940	-	-	Liquidation
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	YETU	TANZANIE	435 800	1 902 032	408 946	-	-	435 800	15,68%
Sous-total (2)			2 016 209			380 940	-	1 635 269	
Entreprises									
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	FTTL	LIBAN	2 778	1 008 803	317 842	-	43 185	45 964	19,42%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	IKURU	MOZAMBIQUE	123 688	93 335	4 415	-	-	123 688	22,50%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	KAYORENR	SENEGAL	22 868	-	-	-	-	22 868	31,58%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	NUTRIZAZ	MADAGASCAR	100 529	487 492	72 764	-	-	100 529	22,00%
Sous-total (3)			249 863			-	43 185	293 048	
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIKOS	DANEMARK	26 825	-	-	-	-	26 825	3,97%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIKOCRED	PAYS BAS	7 135	-	-	-	71	7 205	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	BANKETIC	ITALIE	49 968	-	-	-	-	49 968	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	CCOOP	FRANCE	1 418	-	-	-	-	1 418	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	ENERCOOP	FRANCE	-	-	-	-	100	100	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	NEF	FRANCE	-	-	-	-	24 990	24 990	0,00%
Sous-total (4)			85 346			-	25 161	110 506	
AUTRES IMMO FIN TIAP	KOKARI	NIGER	3 430	-	-	3 430	-	-	
AUTRES IMMO FIN TIAP	SEFEA	EUROPE	161 000	-	-	-	-	161 000	4,33%
AUTRES IMMO FIN TIAP	SOLIDARI	EQUATEUR	165 355	134 921 994	13 116 992	-	-	165 355	0,27%
Sous-total (5)			329 785			3 430	-	326 355	
AUTRES IMMO FIN TIAP	ALTERFIN	BELGIQUE	95 225	-	-	-	-	95 225	0,93%
AUTRES IMMO FIN TIAP	DAMAN	PALESTINE	4 457	-	-	-	-	4 457	33,33%
Sous-total (6)			99 722			-	-	99 722	
TOTAL GENERAL			13 702 986			832 911	2 797 022	15 667 097	

**SOLIDARITE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT
S. I. D. I.**

Société en Commandite par Actions (SCA) à capital variable
conformément aux articles L231-1 à L231-8 du Code de Commerce

Siège social à PARIS 5ème
12, rue Guy de la Brosse

R.C.S. PARIS 328 090 238

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 5 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 5 juin, à 14h30, les actionnaires de la société **SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT (S.I.D.I.)** se sont réunis en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, dans les locaux des Lazaristes - 95, rue de Sèvres - 75006 PARIS, sur la convocation du Président du Comité de Gérance.

M. Philippe LOIRET - Président du Conseil de Surveillance de la SIDI
préside la séance.

M. Jacques DEMONSANT
et M. Jean-Pierre GERAUD-JARDEL
sont appelés pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Mme Christine RICHEROL
est désignée comme secrétaire.

La Société **SOFIDEEC BAKER TILLY**, représentée par **M. Jean-Yves MACE** - Commissaire aux Comptes - a été convoquée par lettre recommandée avec avis de réception en date du 10/05/19.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée sincère et valable par les membres du bureau, fait ressortir que **103 actionnaires** représentant **133 353 actions** sur les 179 107 actions de 152 Euros composant le capital social, sont présents ou représentés, et que l'Assemblée - représentant plus du cinquième du capital social - peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- une copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la convocation à l'Assemblée,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- les statuts de la société,
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultats et ses annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- les Rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes établis en application des articles 339-2 et 339-5 de la loi du 24 juillet 1966,
- le projet des résolutions qui seront soumises à la présente Assemblée.

Le Président rappelle que l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et ses annexes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018, les rapports du Comité de Gérance et du Commissaire aux Comptes, ainsi que la liste des actionnaires, le projet des résolutions et tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 1658 de la loi du 24 juillet 1966 et 135 du décret du 23 mars 1967, ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les délais légaux.

L'Assemblée lui en donne acte.

Il rappelle que l'ordre du jour comprend :

1. **Rapport de Gestion et Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Comité de Gérance, Rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et – après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes – approbation des comptes par l'Assemblée**
2. **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-86 du Code de Commerce**
3. **Actualisation de la composition du Conseil de Surveillance**
 - 3.1. Remplacement de M. Jacques DEMONSANT par M. Philippe LOIRET - en tant que Président du Conseil de Surveillance
 - 3.2. Remplacement de M. Jean-Yves CARADEC par M. Jacques DEMONSANT - représentant Epargne Solidarité Développement - en tant que membre du Conseil de Surveillance
 - 3.3. Remplacement de Mme Karine PINGET par Mme Sylvie BOURNAZEL - représentant le Crédit Coopératif - en tant que membre du Conseil de Surveillance
 - 3.4. Sortie de la Congrégation des Filles de Jésus de Kermaria - en tant que membre du Conseil de Surveillance
 - 3.5. Sortie de la Congrégation des Filles du Saint Esprit - en tant que membre du Conseil de Surveillance
 - 3.6. **Renouvellements de mandats :**
 - Congrégation Sainte Clotilde – représentée par Mme Sylvie ROUSSET – Membre
 - Crédit Coopératif – représenté par Mme Sylvie BOURNAZEL – Membre
 - M. Christian WEEGER – Membre
4. **Rémunération du Comité de Gérance**
5. **Questions diverses**
 - 5.1. **Rapport du Comité de Concertation et d'Orientation (CCO)**
6. **Pouvoir au porteur pour effectuer toutes les formalités légales**

Après lecture du Rapport de Gestion et des Rapports du Commissaire aux Comptes, et de la discussion qui a suivi, les résolutions ci-après sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/18

L'Assemblée Générale Ordinaire,
après avoir pris connaissance du Rapport de Gestion et du Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Comité de Gérance, du Rapport du Commissaire aux Comptes, ainsi que du Rapport du Conseil de Surveillance,
approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,
après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225- 86 et suivants du Code de Commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 102 votes favorables représentant 133 347 actions, contre 1 abstention représentant 6 actions.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du bénéfice

L'Assemblée Générale Ordinaire,
décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018, soit 495.475 Euros, à hauteur de :

- 24.775 Euros à la réserve légale, qui s'ajoute à 2.202.160 Euros, soit 2.226.935 Euros.
- 4.955 Euros pour le prélèvement en faveur de SIDIGestion SAS conformément à l'article 30-2b des statuts de SIDI SCA.
- 465.745 Euros à la réserve dédiée pour couvrir le risque de portefeuille.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 102 votes favorables représentant 133 347 actions, contre 1 abstention représentant 6 actions.

QUATRIEME RESOLUTION

Remplacement du Président du Conseil de Surveillance

(Remplacement de M. Jacques DEMONSANT par M. Philippe LOIRET)

L'Assemblée Générale Ordinaire,
prend acte du remplacement de M. Jacques DEMONSANT par M. Philippe LOIRET - en tant que Président du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 102 votes favorables représentant 133 352 actions, contre 1 abstention représentant 1 action.

CINQUIEME RESOLUTION

Remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance
(Remplacement de M. Jean-Yves CARADEC par M. Jacques DEMONSANT)

L'Assemblée Générale Ordinaire

prend acte du remplacement de M. Jean-Yves CARADEC par M. Jacques DEMONSANT - représentant Epargne Solidarité Développement - en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 101 votes favorables représentant 133 349 actions, contre 1 vote défavorable représentant 3 actions, et contre 1 abstention représentant 1 action.

SIXIEME RESOLUTION

Remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance
(Remplacement de Mme Karine PINGET par Mme Sylvie BOURNAZEL)

L'Assemblée Générale Ordinaire

prend acte du remplacement de Mme Karine PINGET par Mme Sylvie BOURNAZEL - représentant le Crédit Coopératif - en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 101 votes favorables représentant 133 346 actions, contre 2 abstentions représentant 7 actions.

SEPTIEME RESOLUTION

Sortie d'un membre du Conseil de Surveillance
(Congrégation des Filles de Jésus de Kermaria)

L'Assemblée Générale Ordinaire

prend acte de la sortie de la Congrégation des Filles de Jésus de Kermaria - en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 101 votes favorables représentant 132 365 actions, contre 2 abstentions représentant 988 actions.

HUITIEME RESOLUTION

Sortie d'un membre du Conseil de Surveillance
(Congrégation des Filles du Saint Esprit)

L'Assemblée Générale Ordinaire

prend acte de la sortie de la Congrégation des Filles du Saint Esprit - en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 101 votes favorables représentant 132 365 actions, contre 2 abstentions représentant 988 actions.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandat (Congrégation Sainte Clotilde)

L'Assemblée Générale Ordinaire,
décide le renouvellement du mandat de la Congrégation Sainte Clotilde - représentée par Mme Sylvie ROUSSET, en tant que Membre du Conseil de Surveillance.

Cette nomination, conformément à l'article 16 des statuts, est effectuée pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 101 votes favorables représentant 133 349 actions, contre 1 vote défavorable représentant 3 actions, et contre 1 abstention représentant 1 action.

DIXIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandat (Crédit Coopératif)

L'Assemblée Générale Ordinaire,
décide le renouvellement du mandat du Crédit Coopératif - représentée par Mme Sylvie BOURNAZEL, en tant que Membre du Conseil de Surveillance.

Cette nomination, conformément à l'article 16 des statuts, est effectuée pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandat (M. Christian WEEGER)

L'Assemblée Générale Ordinaire,
décide le renouvellement du mandat de M. Christian WEEGER, en tant que Membre du Conseil de Surveillance.

Cette nomination, conformément à l'article 16 des statuts, est effectuée pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 101 votes favorables représentant 133 346 actions, contre 2 abstentions représentant 7 actions.

DOUZIEME RESOLUTION

Rémunération du Comité de Gérance

L'Assemblée Générale Ordinaire,
décide que les gérants ne bénéficient pas de rémunération.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 97 votes favorables représentant 133 181 actions, contre 6 abstentions représentant 172 actions.

TREIZIEME RESOLUTION

Pouvoir au porteur pour effectuer toutes les formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire,
donne pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la réunion pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 102 votes favorables représentant 133 347 actions, contre 1 abstention représentant 6 actions.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole,
la séance est levée après rédaction du présent procès-verbal.*

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire



S.I.D.I.

**Solidarité Internationale pour le
Développement et l'Investissement**
12 rue Guy de la Brosse
75005 PARIS
Tél. (33.1) 40 46 70 00 Fax (33.1) 46 34 81 18
www.sidi.fr
SIREN 328 090 238